

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15 février 2023

**NOMBRE
D'ADMINISTRATEURS
EN EXERCICE : 13**

**NOMBRE PRÉSENTS : 9
NOMBRE VOTANTS : 9
NOMBRE POUR : 8
NOMBRE CONTRE : 1**

**DÉLIBÉRATION
N° 2023-01**

**Objet :
BUDGET PRIMITIF 2023
– BUDGET PRINCIPAL DU
C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, à dix-huit heures trente-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Roselyne DACOURY-TABLEY, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Présents :

Mesdames Nelly BASTIEN, Virginie CAPDEBOSCO, Roselyne DACOURY-TABLEY, Laodicée GUENARDEAU, Jeanine WAUQUIEZ

Messieurs Jean-Louis BERLAND, Nicolas DE BOISHUE, Nordine AOUNALLAH, Philippe DASPREZ

Absentes excusées :

Mesdames Sophie RIGALT, Muriel MOSNAT, Françoise PIERRE

Absent :

Monsieur Mounir ALAOUI

Secrétaire de séance :

Monsieur AOUNALLAH

2023-01 : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

VU les articles L.123-6 et L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les articles L.2311-5 alinéa 4 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 présenté le 15 décembre 2022,

ENTENDU la présentation du Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT avoir reçu toutes les explications voulues lors de l'examen des différents postes,

Après en avoir délibéré, à la majorité, Monsieur BERLAND votant contre,

APPROUVE le budget primitif 2023 – budget principal du C.C.A.S., arrêté en dépenses et en recettes :
- à la somme de 1 272 794,00 € pour la section de fonctionnement
- à la somme de 3 000,00 € pour la section d'investissement

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 15 février 2023.

La Présidente du C.C.A.S.



Sophie RIGALT

Publication en ligne le : 02/03/2023